



THORIGNÉ-D'ANJOU

MAIRIE  
DE  
THORIGNÉ-D'ANJOU

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal réuni le mercredi 14 octobre 2020 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Éric FRÉMY, Maire.

8 conseillers municipaux sont présents.

Absents excusés : 6

Secrétaire de séance : Laurence POIRIER

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :**

- Approbation du dernier Compte-rendu
- Décision Modificative du budget
- Gardiennage église
- Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020
- Convention remboursement frais de mission, pour le chargé de mission "adressage /SIG".
- Projet commission action sociale
- Transfert compétence PLU
- Commissions
- Questions diverses



Lecture, adoption à l'unanimité et signature du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020.

### **BUDGET COMMUNAL 2020 DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y aura lieu d'effectuer des modifications de compte budgétaire sur la section d'investissement pour mandater la facture du SIEML pour la rénovation de l'éclairage public, les AC d'investissement liés aux travaux d'eaux pluviales et la mise en place du Portail famille.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Investissement</b>				
21538 - Autres Réseaux	22 626,75 + 8 272			
2183 – Matériel de bureau et informatique	481,50 €			
2041511 - Biens mobiliers, matériel et études		481,50 €		
204171 – Biens mobiliers, matériel et études		22 626,75 €		
2046 Attributions de compensation d'investissement		8 272 €		
<b>Total Général</b>	<b>31 380,25 €</b>	<b>31 380,25 €</b>		

Après exposé et délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les virements de crédits correspondants.

### **INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les circulaires fixant le montant des indemnités pour le gardiennage des églises communales.

Le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 479,86 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux Conseils Municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

En ce qui concerne notre commune, c'est M. et Mme PAGERIE, résidant à Thorigné d'Anjou qui assure cette mission de gardien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer pour l'année 2020 l'indemnité de gardiennage de l'église à 400,00 € qui sera à verser à M. et Mme PAGERIE.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020.

**VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGES DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC REALISEES SUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019 AU 31 AOUT 2020**

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU les délibérations du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016 et du 17 décembre 2019 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

**ARTICLE 1**

La collectivité de Thorigné-d'Anjou par délibération du Conseil en date du 14 octobre 2020 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP344-19-39	Thorigné-d'Anjou	214,81€	75%	161,11 €	12 09 2019

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020
- Montant de la dépense 214,81 euros TTC
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML **161,11 euros TTC**.

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

**ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 3**

Le Président du SIEMML,

Monsieur le Maire de Thorigné-d'Anjou

Le Comptable de la Collectivité de Thorigné-d'Anjou

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**CONVENTION REMBOURSEMENT FRAIS DE MISSION POUR LE CHARGE DE MISSION « ADRES-SAGE / SIG »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 portant délégation de pouvoir au Président ;

VU l'avis de la Conférence des Maires du 15 juin 2020 ;

CONSIDERANT que les communes et la Communauté des Vallées du Haut-Anjou sont engagées dans la mise à jour complète des adresses des habitants pour rendre possible le raccordement à la fibre optique ;

CONSIDERANT les enjeux multiples de ce projet : (1) Commercialisation des abonnements à la fibre optique, (2) Amélioration de l'efficacité des moyens de secours, (3) Optimisation des livraisons et création de nouveaux services innovants à domiciles ;

CONSIDERANT que 12 communes (sur 16) souhaitent mutualiser le recrutement d'un chargé de missions « Adressage / SIG » qui est spécialisé dans les sciences de l'information géographique ;

CONSIDERANT que la conduite de projet est initiée depuis juin 2020, et s'étalera sur une durée de 2 ans ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conventionner pour fixer les modalités de répartition des frais d'études du chargé de missions « Adressage / SIG » entre les 12 communes qui mutualisent ce projet ;

CONSIDERANT la nature des missions « Adressage / SIG » suivantes : (1) Mener une veille territoriale sur l'adressage à l'échelle départementale, (2) Adopter une conduite de projet pour la mise à jour du plan d'adressage des communes, (3) Définir des règles de bonnes pratiques un adressage adapté et standardisé entre les communes, (4) Installer et faire vivre une gouvernance propre au projet, (5) Procéder à un état des lieux et identifier les problématiques d'adressage, (6) Créer, administrer et mettre à jour les données de la base adresse nationale, (7) Accompagner les communes dans l'écriture des actes administratifs, (8) Intégrer les administrés dans l'évolution de l'adressage, (9) Développer un plan de communication, (10) (Lancer un marché groupé de fourniture et pose de signalétique), (11) Informer les organismes de l'adressage, (12) Informer les collectivités utilisatrices de l'adressage, (13) Définir une procédure de mise à jour de l'adressage, (14) Former les agents de communes ;

CONSIDÉRANT les modalités de remboursement des missions « Adressage / SIG » ci-après. La Communauté de communes prend en charge les frais de missions liés au poste de chargé de missions « Adressage / SIG » d'un montant total de 33 993,00 € TTC. Les frais de missions seront répartis et titrés en fonction de la population totale (INSEE, 2020) entre les communes ;

CONSIDÉRANT que la convention est fixée pour une durée de deux ans, du 15 juin 2020 au 15 juin 2022 (renouvelable un an par tacite reconduction) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de remboursement des frais de missions « Adressage / SIG » entre la Communautés de communes des Vallées du Haut-Anjou et la commune de Thorigné d'Anjou,
- De verser 1 697 € à la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou au titre des frais de missions liés au poste de chargé de missions « Adressage / SIG »

## **PROJET COMMISSION ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été évoqué lors du dernier conseil d'envisager de créer une commission action sociale.

Cette commission serait chargée de prendre en charge les personnes vulnérables lors des canicules, des périodes de froids, des pandémies comme nous le vivons actuellement...Elle aiderait la banque alimentaire quand celle-ci a besoin de bénévoles pour la collecte des denrées. La commission pourrait réfléchir sur des projets qui pourraient être créés sur la commune.

Les membres de la commission action sociale peuvent être des personnes hors du Conseil Municipal. Il faudrait une dizaine de membres pour la constituer.

Les membres seront nommés lors d'un prochain conseil municipal.

## **TRANSFERT COMPETENCE PLU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou peut prendre automatiquement au transfert de la compétence obligatoire « Plan Local d'Urbanisme » n'ayant pas la compétence PLUi suite à la loi ALUR.

Toutefois, si, dans les 3 mois précédant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, au moins 25% des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI, représentant 20 % de la population concernée, se sont opposés au transfert par délibération, ce dernier n'aura pas lieu.

L'organe délibérant de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou peut, de sa propre initiative, à tout moment, se prononcer par un vote en faveur du transfert de la compétence PLUi. Cette compétence lui est alors transférée selon les règles de majorité qualifiée applicables lors de tout transfert c'est-à-dire plus de la moitié des conseils municipaux représentant au moins deux tiers de la population ou les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population incluant l'avis favorable du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, si elle est supérieure au quart de la population totale concernée.

Une réunion sera effectuée avec l'ensemble du conseil pour expliquer le transfert de cette compétence.

## **COMMISSION PERSONNEL ET FINANCE**

Suite au recrutement en cours pour le poste d'agent d'entretien des locaux et la surveillance de la cantine, 4 personnes ont été reçu pour un entretien. Une décision sera prise semaine prochaine sur le choix de la personne recrutée.

Une CLET est prévue demain 15 octobre à la CCVHA pour la compétence Enfance-Jeunesse.

## **COMMISSION VOIRIE**

Le 5 octobre, M. GERFAULT du SIEMML est venu pour les enfouissements de réseaux qu'ils restent à effectuer sur la commune. Le conseil a décidé de reporter les travaux.

Les travaux rue de la Harderie devraient être terminés pour Noël.

Les travaux rue du Ponceau devrait commencer en début d'année 2021.

Le 24 septembre la société PRAGMA est venu pour le projet du Vallon du Ponceau. La municipalité leur demande de faire le calcul du prix de revient de l'ensemble du projet. Un retour est prévu fin octobre.

Présentation du devis de la société EDELWEISS pour la mise en place d'un éco pâturage sur le terrain de la station épuration. Yannick CHEMINEAU se renseigne au près d'une association qui cherche des terrains pour mettre en place cette pratique.

L'adressage est en cours sur la commune, une réunion publique sera organisée pour expliquer aux administrés pourquoi il y a lieu d'effectuer cette mission.

La fibre est toujours en cours de déploiement sur la commune, il faut attendre la mise en place de l'élagage pour terminer la pose des câbles.

### **COMMISSION BATIMENT**

Afin de maitriser au mieux les consommations de chauffage de l'école, il faut changer 11 sondes. La commune est en attente du devis.

Il faut revoir également la programmation du chauffage de la mairie.

### **COMMISSION COMMUNICATION**

Le Mag est terminé et sera distribué prochainement

### **COMMISSION MUTUALISATION**

Isabelle HERBERT fait un retour sur la commission mutualisation de la CCVHA. Un bilan des achats groupés de l'année 2020 a été fait ainsi que ceux prévu pour 2021.

### **COMMISSION ENFANCE JEUNESSE**

Dispositif argent de poche : 2 jeunes sont prévus pour les vacances de la Toussaint.

Une rencontre est prévue avec l'espace jeunesse

### **QUESTIONS DIVERSES**

Présentation d'une proposition de vidéoprojecteur.

La société DELTA DORE propose une formation pour les personnes qui doivent gérer la programmation du chauffage de l'école.

Le compromis de vente pour l'acquisition de l'Abbaye est prévu le 23 octobre.

Le nom d'un soldat oublié va être rajouté sur le monument aux morts.

Le repas des aînés sera reporté au printemps si la situation le permet.

Approbation du planning des conseils et commissions, d'octobre 2020 à juillet 2021.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 02 DECEMBRE 2020**

**FIN DU CONSEIL MUNICIPAL 22H30**